



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 septembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
17 septembre 2013

Date d'affichage
19 septembre 2013

Objet de la délibération
*Pôle administration
ressources – Direction des
ressources humaines –
Suppression de postes*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, KASPERSKI Christophe

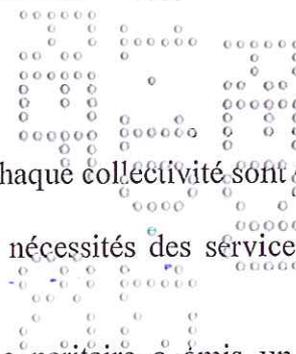
Procurations :

BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle,
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.



Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Lors de sa séance du 25 juin 2013, le comité technique paritaire a émis un avis favorable pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
administrative	Attachés	Directeur	1
		Attaché	1
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 1ère classe	1
		Adjoint administratif de 2ème classe	6
technique	Ingénieurs	Ingénieur principal	1
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	2
		Adjoint technique principal de 1ère classe	1
	sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles
Médico social	Puéricultrices cadres de santé	Puéricultrice classe supérieur de santé	1
Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 1ère classe	2
Nombre total de postes concernés			20

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire du 25 juin 2013,

VU la proposition du maire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en procédant à ces suppressions d'emplois,

